

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 18 mai 2015

I - Pôle Administration Générale

Secrétariat Général

- 1.1 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 1.2 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014

Juridique, Marchés Publics

- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate (Calvados) pour le groupement de commandes constitué de la commune et du C.C.A.S. de La Garenne-Colombes
- 1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'organisation de séjours en classes d'environnement pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes
- 1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de chèques cadeaux, multi-enseignes, destinés au personnel communal

Police municipale

- 1.7 - Attribution d'une subvention pour l'action « sensibilisation de sécurité routière en faveur des seniors » au titre du Plan d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2015 - approbation de la convention y afférente

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

- 2.1 - Personnel communal : modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire – Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne relatif à la mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles
- 2.2 - Personnel communal : modification des conditions d'attribution des logements de fonction et de la liste des emplois bénéficiant des logements de fonction

Finances

- 2.3 - Rapport commun
 - Compte de gestion et Compte Administratif de la Ville
 - Compte de gestion et Compte Administratif de l'Assainissement
 - Compte de gestion et Compte Administratif de la ZAC des Champs-Philippe
 - Affectations définitives des résultats 2014 sur 2015 pour chacun des trois budgets
 - Clôture APCP 112 – Centre Technique Municipal

III - Pôle services à la population

Actions Sociales et Familiales

- 3.1 - Avenant technique à la convention d'objectifs et de financement entre la commune de La Garenne-Colombes et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour les établissements d'accueil du jeune enfant
- 3.2 - Modification du règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance
- 3.3 - Convention d'objectifs avec l'association « Mission Locale Rives de Seine »

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Subvention complémentaire de fonctionnement en faveur de l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes » (AEGC) pour l'année 2015

4.2 - Ajout d'un concert de jazz dans la programmation de la saison culturelle 2015-2016 et fixation de son tarif

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, Espaces verts

5.1 - Demande de subvention relative au projet d'aménagement de la voirie publique au droit de la gare de La Garenne-Colombes

Service patrimoine

5.2 - Création de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public de la commune de Ma Garenne-Colombes, création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n°2015-01) liée et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'approbation de l'AD'AP des établissements recevant du public de la commune de La Garenne-Colombes

5.3 - Convention entre la Commune et GrDF relative à l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur dans le cadre du projet compteurs communicants gaz de GrDF

5.4 - Groupement de commandes du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'achat de gaz naturel, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique – Approbation de l'acte constitutif et adhésion de la Ville

Urbanisme

5.5 - Mise en œuvre et engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Aménagement urbain

5.6 - ZAC des Champs-Philippe – autorisation de déposer un permis de démolir sur la propriété sise 1 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes et cadastrée section B parcelle n°250

5.7 - Approbation du principe d'un bail à construction pour l'édification et l'exploitation d'une structure sociale à La Garenne-Colombes

VI - Divers

6.1 - Décisions

6.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 35, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer le Conseil municipal. M. De Boutray devait venir mais, malheureusement, il est dans sa voiture un peu loin de Paris. Il a expliqué que ce serait un peu compliqué. Il donne délégation à Mme Rimbault, M. Dransart à M. Butet. Le Dr Pinta va arriver, mais en attendant, M. Ballin a sa délégation. Mme De Bellabre a donné délégation à M. Citerne et Mme Legendre à Mme Michelet, Mme Gamblin à M. Zacaropoulos et Mme Bordet, qui est souffrante, à M. Robail. M. Grenard à Mme Paillard. M. Martin-Chauffier arrive et en attendant, il donne délégation à M. Dagrass.

Mme Einstein ne va pas nous rejoindre. Vous avez délégation, Monsieur Conway ? Non. Mme Naturel m'a envoyé un mail disant qu'elle ne pouvait malheureusement pas être présente et qu'elle vous priait de bien vouloir l'excuser. À ma connaissance, elle n'a pas donné de délégation.

Le secrétaire de séance, M. Dubois est candidat. Pas d'autres candidatures ?

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 18 mai 2015

M. le Maire

Pas de remarques ? On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Unanimité.

I - Pôle Administration Générale

Secrétariat Général

1.1 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

M. le Maire

Le premier point est le remplacement d'un membre de la Commission consultative des services publics locaux. Il y a 35 membres : 9 membres dans le Conseil, 26 qualifiés nommés par le Conseil. M. Dagrass a quitté la CCSPL et est désormais membre du Conseil municipal. Je vous propose la candidature de Stéphane Riff, qui est bien connu à La Garenne-Colombes.

Y a-t-il des questions, des oppositions ?

Mme De Bellabre entre en séance et je le note. Bienvenue, Madame De Bellabre.

Pas de remarque pour M. Riff, pas d'opposition ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Bravo, merci pour M. Riff, Stéphane de son prénom.

1.2 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2014

M. le Maire

Il s'agit d'en prendre acte. Avez-vous des questions, des remarques ? Tout le monde suit ce dossier avec attention.

Pas de remarque, on prend acte. Je vous remercie.

Juridique, Marchés Publics

1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public ayant pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation d'un parc de stationnement sous la place de la Liberté, l'exploitation du service de stationnement payant dans les parcs de stationnement Charles de Gaulle et Charlebourg ainsi que l'exploitation technique des places de stationnement payant en centre-ville

M. le Maire

Le point suivant, l'autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n° 6 à la convention de DSP pour les parcs de stationnement.

Avez-vous des questions ? M. Hervo se fera un plaisir de vous répondre. Il s'agit d'une délibération que vous avez eu l'habitude de voter ces dernières années. Y a-t-il des remarques, des questions ?

M. Conway

Est-ce que M. Hervo peut présenter l'objet de l'avenant n° 6 ?

M. le Maire

C'est comme l'année dernière. Allez, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Vous semblez faire semblant d'ignorer qu'après avoir été déboutés de divers recours, un certain nombre de personnes ont jugé bon de ne pas en rester là, mais de faire appel au Conseil d'État pour faire durer le plaisir. Comme lors du dernier avenant que nous avons voté, nous avons prorogé la suspension des obligations réciproques des parties jusqu'à la fin du mois de juin 2015, et comme cette fin du mois de juin approche, nous nous voyons dans l'obligation de repousser encore cette date limite de suspension des obligations des parties. Cet avenant 6 que nous vous proposons repousse cette suspension jusqu'à ce que le Conseil d'État rende ses décisions sur les pourvois dirigés contre les arrêts de la Cour administrative d'appel de Versailles. Voilà la raison de cet avenant 6 qui ne fait que prolonger la situation actuelle, ce qui remplit probablement d'aise un certain nombre de Garennois.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, pour ce résumé.

Y a-t-il des questions ?

M. Duclos

J'aimerais connaître les raisons qui ont poussé M. Conway à prolonger et faire un recours en Conseil d'État.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous avez la parole.

M. Conway

Il y a un historique assez long, donc je vais faire court. Je vous rappelle qu'en 2008, des études avaient été faites préalablement au choix, des études qui étaient défavorables dans leurs préconisations, puisqu'elles disaient que des quartiers avaient un déficit de stationnement

bien plus important, notamment le quartier sud, que des petites rues avaient un défaut de visibilité, qu'il y avait un impact probable sur l'activité du marché et que le déficit de stationnement constaté sur la place du marché était un déficit ponctuel, limité au samedi matin, hors vacances scolaires. À l'époque, il avait été dit : on verra. Puisqu'on va faire une délégation de service public aux risques et périls du délégataire, le juge de paix, ce sera le fait qu'un candidat réponde à cela, qui montrera qu'il y avait bien un intérêt à la chose.

En 2009, il y a eu un petit problème. Sur les cinq candidats qui ont retiré le dossier, un seul a présenté une offre, et encore, avec des contreparties en termes de subventions assez substantielles, puisque 50 % des travaux étaient pris en charge et 424 000 € par an pendant 30 ans au niveau de l'exploitation. À ce titre, j'ai considéré qu'il y avait une diminution absolument phénoménale du risque encouru par le délégataire, donc en 2010, j'ai introduit un premier recours. Cela ne vous a pas empêché de signer le contrat et de vous engager sur un éventuel dédommagement en cas d'annulation.

Je voudrais rappeler aussi... Ce soir, c'est l'avenant numéro 6, c'est celui qui fait suite au cinquième, mais il ne faudrait quand même pas oublier qu'avant cela, il y a eu trois autres avenants, qui ont tous visé à aménager le contrat initial en fonction des points que je soulevais devant les tribunaux. Cela a été vraiment des introductions constantes. Cela va être important pour la suite.

Je rappelle ensuite que la Cour administrative d'appel de Versailles, dans le cadre de la DSP, contrairement à ce que vous dites, ne m'a pas débouté, puisqu'elle a condamné la Ville à payer 1 500 €, qu'elle a annulé la délibération de mars 2010, qu'elle a... Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Hervo. Elle a annulé le jugement de première instance devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Elle considère que la délibération n'est pas valable mais que l'avenant n° 2 vient corriger ce point.

Je ne vais pas rentrer dans les cinq chefs de motif de pourvoi en cassation, seulement un, qui est le fait que la Cour administrative d'appel, à mes yeux, ne s'est pas prononcée, en considérant que la délibération était annulée mais régularisée par la suite, sur les autres moyens soulevés. C'est entre autres pour cela que je me pourvois en cassation. Contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas pour mon plaisir, puisque cela coûte à moi et à mon équipe de l'argent. Contrairement à vous lorsque vous faites un pourvoi, nous le payons de notre poche, pas avec les deniers des Garennois. Aujourd'hui, on a donc ce pourvoi en cassation qui, à mes yeux, a comme effet bénéfique de suspendre la réalisation de ce projet qui est coûteux et mal fondé.

Aujourd'hui, je renouvelle, parce que je l'avais dit en 2008 et en 2009, je redis aujourd'hui que d'autres pistes n'ont pas été étudiées, notamment pour la problématique du samedi matin, entre autres le fait de trouver des zones de stationnement pour les véhicules des commerçants, pour favoriser la possibilité de se garer à vélo, de faire porter des courses à domicile, etc.

J'ai fait court. Je profite de cette occasion pour développer ce point en détail parce qu'à longueur d'année, à longueur de temps, à longueur de colonne, vous émettez des contrevérités. Première contrevérité qui est le fait que le parking serait autofinancé. J'aimerais bien savoir quelle définition vous avez d'« autofinancer ». Si quelqu'un va payer, oui, c'est financé. Autofinancer, je ne vois pas.

La deuxième chose, vous avez dit lors de la dernière campagne qu'il y avait eu des études alternatives et que c'était mensonger de ma part de prétendre qu'il n'y en avait pas eu. Vous aviez dit faux. Je vous rappelle que ces études alternatives ont été réalisées en 2011, alors que la décision et le choix d'implantation du parking ont été faits en 2009 et validés en 2010.

C'est pour cela que je tiens à détailler ce point ce soir. Je vous rappelle que dans cette étude alternative, qui était censée vous donner raison *a posteriori*, une piste est tout à fait viable, ce qu'ils appellent le parking sous la mairie étendu, qui permettrait d'avoir un parking, en tout cas une piste qui est à creuser. À nouveau, je vous demande de l'étudier d'une manière un peu plus approfondie. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway. Vous avez raison, c'est une piste à creuser très profondément parce que pour faire un parking à ce niveau, il faut sept étages – nous avons calculé – donc ce serait assez profond.

Monsieur Conway, j'ai une seule question à vous poser, puisque vous avez quand même été débouté par le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel. Un jour, vous nous aviez dit, je n'ai pas souvenir précis mais de ce que vous aviez affirmé, que les frais dont vous vous plaigniez tout à l'heure étaient payés par un certain nombre de Garennois qui vous aidaient financièrement. Vous pouvez nous en dire plus pour savoir qui paie ? C'est assez intéressant.

M. Conway

Je vous invite à relire le Journal officiel de l'époque. J'y avais répondu et vous aviez l'air satisfait de la réponse. Maintenant, si elle ne vous satisfait pas...

M. le Maire

Pouvez-vous nous rappeler qui paie ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Pourquoi, c'est secret ?

M. Conway

Non, parce que je ne tiens pas à partir dans des détails comme cela. L'important ce soir est l'avenant n° 6, le projet de parking qui est coûteux, dispendieux. Ce ne sont pas vos questions sur des frais d'avocat. Je ne vous pose pas de question sur le pourvoi que vous avez fait à mon égard, avec quel argent vous l'avez payé. On verra le moment venu.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous pose une question. Je vous demande, puisque la Ville est engagée dans cette affaire depuis maintenant quelques années, qui paye les frais d'avocat. S'il n'y a pas de honte à le dire, vous pouvez le dire.

M. Conway

Je peux vous dire que la majeure partie, c'est moi. Ne vous posez pas de question. Ni le parti, ni rien.

M. le Maire

La mineure partie, Monsieur Conway, qui est-ce ? Cette question est embêtante, ennuyeuse.

M. Conway

C'est vous qui êtes juge de cela. Je ne veux pas répondre et rentrer là-dedans, parce que vous êtes en train de ne pas répondre au reste. Commencez par répondre à mes questions.

M. le Maire

Très bien. Nous pourrions éventuellement, sur la place publique, demander qui paye puisque manifestement, il n'est pas possible de le savoir.

M. Conway

Ceux qui ont cette question à poser, je leur fournirai les références du Journal officiel en question dans lequel se trouve tout le verbatim de cet échange.

M. le Maire

Dites-le alors, si c'est aussi clair que cela.

M. Conway

Je ne l'ai pas en tête, je n'ai même pas le nom de l'organisme. Je l'avais donné à l'époque.

M. le Maire

Quel organisme ? C'est un organisme qui paye ?

M. Conway

Je vous dis que je n'ai pas le nom de l'organisme, donc je le redonnerai.

Mme Paillard

Je me souviens bien de l'échange sur le sujet. Vous aviez dit que c'était la CARPA, les avocats. C'était bien ce sur quoi nous avons rebondi puisqu'il y a un léger problème à mon avis si c'est la CARPA qui règle vos frais d'avocat.

En réalité, vous nous aviez dit que c'était des dons de personnes qui vous soutenaient. Vous devez bien savoir quand même d'où vient l'argent.

M. Conway

C'est effectivement la CARPA.

M. le Maire

Par qui est alimenté le compte ?

M. Conway

La CARPA, c'était en paiement de ce à quoi j'avais été condamné en première instance, si vous vous souvenez.

M. le Maire

Vous avez raison, Monsieur Conway. C'est une information partielle, puisque la CARPA est un compte. Ce compte est bien alimenté par quelqu'un, ce n'est pas de la production d'argent, ce n'est pas la Grèce. Nous serions intéressés pour savoir qui alimente ce fameux compte.

M. Conway

Je vous aiderai à pointer la liste électorale.

M. le Maire

Ce sont des particuliers qui vous donnent de l'argent ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Des personnes morales, des personnes privées ? Qui déclarent probablement ce don à l'administration fiscale.

M. Conway

Non, c'est comme moi. Quand je paie, je ne déclare pas de don à l'administration fiscale.

M. le Maire

Quand vous vous payez vous-même, il est normal que vous ne déclariez pas. Ce sont des gens qui ont payé quelque chose à M. Conway, donc qui ont déclaré à l'administration fiscale ce don ?

M. Conway

Là-dessus, deux choses. La première, ce n'est pas un don et il n'y a pas eu de reçu pour don donnant droit à réduction fiscale au niveau de l'administration fiscale. La deuxième chose, je note que quand je vous poserai des questions, vous me permettrez d'être aussi insistant pour obtenir des réponses sur tous les sujets que j'aborderai le moment venu et que vous ne me direz pas : cela suffit, Monsieur Conway, on avance.

M. le Maire

La seule difficulté, Monsieur Conway, est que nous nous demandons qui, parce que c'est toujours intéressant de savoir. Depuis quelques années, la commune fait l'objet de recours multiples, donc nous aimerions savoir qui paye. C'est une première question qui ne paraît pas scandaleuse aux élus qui sont autour de la table et je pense que les Garennois seraient assez intéressés de connaître l'identité des généreux donateurs. C'est le premier point.

Quant aux généreux donateurs, c'est une deuxième question, la question est de savoir si tout cela a été fait dans les règles fiscales. Quand vous donnez de l'argent à quelqu'un, que ce soit par un compte X ou Y, c'est un don qui est soumis à des obligations fiscales. Nous souhaitons simplement savoir si les obligations fiscales ont été remplies. C'est tout.

Votre silence est éloquent. Merci beaucoup.

D'autres questions ? Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur Conway, vous ne prenez pas part au vote ? Vous êtes contre ? Je vous demande parce que vous n'avez pas bougé.

M. Conway

Si vous aviez suivi, j'ai voté pour l'avenant n° 5. Pourquoi ? Vous proposez de repousser le projet, donc je vote pour.

M. le Maire

On recommence. Excusez-moi, je n'ai pas été assez attentif.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Le reste.

Je vous remercie, moins les deux voix des personnes qui n'ont pas donné délégation.

Nous passons au suivant.

1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate (Calvados) pour le groupement de commandes constitué de la commune et du C.C.A.S. de La Garenne-Colombes

M. le Maire

L'autorisation donnée au maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert, les denrées alimentaires, les produits d'hygiène, le centre de vacances d'Houlgate. C'est un élément fondamental, puisque cela permet de faire fonctionner une grande partie d'Houlgate.

Des questions à M. Hervo qui est le spécialiste d'Houlgate ? À moins que ce soit M. Dubois.

M. Hervo

Je crois que tout a été débattu en commission d'appel d'offres et que tout a été dit.

M. le Maire

Très bien. Il s'agit de denrées alimentaires pour les enfants. Pas de question, pas de remarque ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Le point suivant, Madame Fommarly, les séjours en classe d'environnement.

1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'organisation de séjours en classes d'environnement pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes

Mme Fommarty

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir, mes chers collègues. Je voudrais que vous donniez autorisation à M. le Maire de signer le marché passé pour les classes d'environnement. C'est un marché qui a été refait cette année. C'était un marché sur un an reconductible trois fois, pour quatre ans.

Nous avons proposé un marché constitué de cinq lots avec des séjours à la montagne l'hiver, des séjours à la montagne au printemps, des séjours à la mer, des séjours à thème et des séjours linguistiques. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juin et a permis de retenir quatre candidatures. Certains lots ont été répondus par les quatre candidats, le lot 1, d'autres par trois candidats pour le lot 2. Enfin, pour les lots 3, 4 et 5, seuls deux candidats s'étaient proposés.

Après étude des propositions en référence au cahier des charges qui avait été donné et après étude des coûts des différentes propositions, deux prestataires ont été retenus. La société NSTL se voit attribuer les lots 1, 4 et 5 et la société CAP MONDE les lots 2 et 3. Je vous demande d'approuver la signature du marché par M. le Maire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à Mme Fommarty ?

Mme Courty

Je voudrais savoir s'il était possible d'avoir en détail le nombre de séjours concernés, le nombre de classes et d'enfants qui sont concernés par ces séjours ?

Mme Fommarty

La proposition reprend le même schéma que les années précédentes. La proposition concerne les CM1. En début d'année scolaire prochaine, nous ferons une réunion avec les enseignants et nous saurons ainsi quels enseignants de CM1 sont volontaires pour partir et sur quel type de séjour. Je ne peux pas actuellement vous donner la réponse. Nous ferons une commission à la rentrée, une fois la réunion faite avec les enseignants, dans laquelle je vous présenterai les futurs lots. Bien entendu, il y aura des séjours Cap pour les CE1 et éventuellement CP, voire grande section de maternelle qui sont en dehors de ce marché.

M. le Maire

Merci, Madame.

Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci, unanimité.

Le point suivant, Monsieur Perrée.

1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de chèques cadeaux, multi-enseignes, destinés au personnel communal

M. Perrée

Il s'agit des chèques cadeaux. Une commission d'appel d'offres a été réunie et nous avons décidé de donner à la société le Chèque Cadhoc le marché. Ce sont des chèques cadeaux pour la fête des mères, pour le Noël des enfants du personnel, pour les retraités, etc. Nous demandons au Maire l'autorisation de recevoir ces chèques.

M. le Maire

Des questions à M. Perrée ? Pas de question.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Madame Caullery.

Police municipale

1.7 - Attribution d'une subvention pour l'action « sensibilisation de sécurité routière en faveur des seniors » au titre du Plan d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2015 - approbation de la convention y afférente

Mme Caullery

Monsieur le Maire, c'est un rapport qui est déjà passé au Conseil municipal concernant une représentation que nous avons organisée pour les seniors au théâtre de La Garenne et qui avait pour objet de les sensibiliser à la sécurité routière. Nous avons déjà passé ce rapport pour une subvention au Conseil général. Aujourd'hui, nous vous passons une subvention puisque l'on rentre dans les critères pour recevoir une subvention de l'État. Il s'agit d'une subvention de 600 € pour une manifestation d'ailleurs qui nous avait coûté 1 230 €. Nous avons eu 600 € du Conseil départemental, donc 600 € de l'État. Finalement, c'est une manifestation qui nous coûte en solde 30 €.

M. le Maire

C'est de la bonne gestion.

Avez-vous des questions pour Mme Caullery sur cette manifestation à 30 € ? Pas par personne, au total.

Pas de question. Cela a eu beaucoup de succès.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Le point suivant, c'est Mme Raimbault qui a deux rapports, le personnel communal évidemment et la modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire.

II - Pôle Ressources

Ressources Humaines

2.1 - Personnel communal : modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire – Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne relatif à la mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir, mes chers collègues. Le 28 mars 2014, le Conseil municipal a approuvé le plan pluriannuel de titularisation pour 2013-2014, conformément à la loi du 12 mars 2012 prévoyant un dispositif de titularisation par sélection professionnelle. Trois agents remplissant les conditions ont pu bénéficier de ce dispositif et ont remporté avec succès les épreuves.

Il vous est proposé aujourd'hui de modifier ce plan pour 2015 et 2016 et d'ouvrir des postes pour la sélection pro, soit un poste d'attaché pour 2015 et un poste d'éducateur APS, c'est-à-dire maître-nageur, pour 2016. L'organisation de ces sélections professionnelles est confiée par voie de convention au Centre interdépartemental de gestion.

Je vous demande d'approuver cette modification et d'approuver la convention avec le CIG. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Madame.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, on passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Deuxième point, Madame Raimbault, les logements de fonction.

2.2 - Personnel communal : modification des conditions d'attribution des logements de fonction et de la liste des emplois bénéficiant des logements de fonction

Mme Raimbault

L'attribution se fait par nécessité absolue de service, c'est-à-dire que l'agent ne peut accomplir son service pour des raisons de sécurité et de responsabilité sans être logé sur son lieu de travail. Tel est le cas des gardiens d'établissement scolaire et d'autres bâtiments, ainsi que les directeurs d'établissement scolaire lorsqu'ils font l'objet d'une pétition de logement. Dans ce cas, ce qui change est que le logement est accordé nu, c'est-à-dire sans avantage accessoire. Les fluides sont à la charge du locataire, ainsi que les frais d'entretien courant et les charges locatives du logement.

Il y a aussi attribution par convention d'occupation précaire avec astreinte, c'est-à-dire attribution du logement lorsque l'agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte. Il s'agit du directeur général des services et des emplois de direction d'établissement ou de direction de service. Dans ce cas, l'agent doit verser une redevance égale à 50 % de la valeur locative du logement. Les avantages accessoires sont toujours à la charge de l'agent, ainsi que les charges locatives et les réfections de l'appartement. En ce qui concerne le paiement des fluides, celui-ci se fera sur une base forfaitaire qui lui sera proposée au Conseil municipal prochain en cas de non-possibilité de comptage individuel.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Des questions ?

M. Duclos

Au niveau des directeurs d'école, il y a deux cas possibles et cela concerne combien ?

M. le Maire

Deux personnes. Ce sont des cas historiques, ils y sont depuis toujours.

M. Duclos

Ils ne payent pas.

M. le Maire

Désormais, ils vont payer les fluides, etc.

Pas de question ? On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Voilà le bon moment ! Je vais donc vous laisser sous la présidence de l'excellentissime Yves Perrée. M. Perrée va prendre la présidence pendant la discussion concernant le compte administratif et tout ce qui tourne autour. Vous m'appellerez quand vous aurez terminé.

(M. Perrée prend la présidence.)

M. Conway

Vous n'êtes pas obligé de partir, je crois ?

M. le Maire

Si.

M. Conway

Le règlement intérieur a été modifié pour vous permettre d'être présent.

M. le Maire

La coutume veut que le Maire ne soit pas là. J'adore les coutumes.

M. Conway

Vous avez fait modifier le règlement intérieur précisément sur ce point. C'est pour cela que je vous posais la question. Pourquoi l'avoir fait modifier ?

M. le Maire

La coutume veut que le Maire sorte, donc je sors.

M. Perrée

Je suis tellement heureux de présider cette séance. Monsieur Conway, vous n'allez pas m'empêcher d'avoir cela. Il faut être charitable.

(M. Juvin sort de séance.)

Finances

2.3 - Rapport commun

- **Compte de gestion et Compte Administratif de la Ville**
- **Compte de gestion et Compte Administratif de l'Assainissement**
- **Compte de gestion et Compte Administratif de la ZAC des Champs-Philippe**
- **Affectations définitives des résultats 2014 sur 2015 pour chacun des trois budgets**
- **Clôture APCP 112 – Centre Technique Municipal**

M. Perrée

Il s'agit donc du compte de gestion et compte administratif de la Ville et des comptes qui sont en dessous que vous avez tous sous les yeux. Nous allons demander à Jean-Philippe Ballin de nous faire un compte rendu détaillé de tous ces comptes. Vous avez également le compte administratif, le petit fascicule à côté de vous. Vous l'avez tous, c'est bon ? L'opposition ne l'a peut-être pas.

Vas-y, Jean-Philippe, à toi.

M. Ballin

Bonsoir, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers, et Mesdames et Messieurs du public, bonne soirée aussi.

Nous allons attaquer le rapport commun, donc plusieurs sujets. Le premier sujet est le compte de gestion. Comme tous les ans, c'est le trésorier municipal qui nous communique son rapport de gestion qui a simplement la double comptabilisation de l'ensemble des écritures de la Ville. Il nous demande de statuer, en sachant que ce compte de gestion montre qu'il y a parfaite adéquation avec le compte administratif. C'est le premier point qui sera voté – je pense que l'on fera un vote global – en fin de présentation du rapport.

Sur le compte administratif du budget principal, si un mot de synthèse qui m'apparaît pertinent, c'est le mot de maîtrise. Je pense que cette année, et comme les autres années, mais tout particulièrement cette année, et malgré l'ensemble des événements auxquels nous avons dû faire face, d'une manière générale, le compte administratif présente des comptes et des réalisations qui sont très proches de celles du budget, parce que nous avons maîtrisé les dépenses, parce que nous avons bien anticipé l'ensemble de nos investissements. Globalement, nous avons un résultat aujourd'hui qui montre que les finances de La Garenne-Colombes sont bien maîtrisées et en adéquation avec le budget.

M. Perrée

Jean-Philippe, je rappelle, à la suite d'une intervention du DG, que l'on doit voter le compte de gestion, le compte administratif ensuite, le compte de gestion et le compte administratif de l'assainissement, tout séparément. Cela fera je ne sais combien de votes. On s'arrête déjà au compte de gestion ou tu fais une présentation globale.

M. Ballin

J'avais prévu de faire une présentation globale et qu'ensuite, on vote point par point.

Sur le compte administratif, le résultat global de l'exercice 2014 ressort à 100 000 € qui seront reportés en section de fonctionnement. Le point important sur lequel nous avons fait un graphique et qui est intéressant de noter, c'est que sur la section de fonctionnement, nous maintenons une capacité d'autofinancement, d'année en année, stable parce qu'à un moment donné, nous avons craint un effet de ciseau où les dépenses auraient augmenté et les recettes se seraient effondrées. Nous maintenons cette capacité d'investissement qui est très importante pour l'investissement de cette année et des années prochaines.

Sur l'épargne, c'est le graphique page 3 du rapport, on voit que l'épargne de gestion de l'exercice, qui est la réalisation réelle du fonctionnement, hors événements et hors impacts particuliers financiers et exceptionnels, nous voyons une vraie progression de cette capacité d'épargne. C'est plutôt une excellente nouvelle. Lorsque l'on regarde en détail les dépenses de fonctionnement, hors mouvements d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 43,9 M€, soit une exécution des crédits votés à hauteur de 93,5 %. C'est donc une très bonne estimation de nos dépenses de fonctionnement, puisque la quasi-totalité a été réalisée en 2014.

Les charges à caractère général progressent de 0,6 M€, dont plus de la moitié dans le domaine du scolaire et de la culture, confirmant ainsi les impacts présentés au budget 2014 des nouveaux rythmes scolaires et de l'ouverture du théâtre. Les charges du personnel quant à elles ne progressent que de 200 000 €, moins qu'en 2013, grâce à une gestion maîtrisée des ressources humaines qui permet d'atténuer l'impact des réformes RH imposées par l'État. Nous l'avons déjà évoqué. Cette taxe qui s'appelle la péréquation ne progresse entre guillemets que de 600 000 €, la Ville ayant échappé de peu à la contribution au FSRIF, un autre type de péréquation, qui était estimée au budget à 240 000 €. Ce sont les points importants sur les dépenses de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 55,8 M€, auxquelles il convient de retrancher – on fait toujours cet exercice – 4,5 M€ liés au mouvement technique de la ZAC, pour avoir un comparatif par rapport aux exercices antérieurs. Le montant des recettes de fonctionnement est de 51,4 M€. En détail, sur la fiscalité, les recettes de taxe foncière, taxe d'habitation et CFE progressent de 1,8 M€, la TEOM* de 100 000 €, la CVAE de 300 000 €. La Ville aura encaissé 2,2 M€ au titre des droits de mutation et 212 000 € au titre des rôles supplémentaires.

À noter au chapitre 74 la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'État – nous en avons souvent parlé ici – qui s'intensifie avec un recul de 400 000 €. Parmi les autres dotations, on trouve principalement les participations de la CAF et du département au fonctionnement des crèches, soit 2,2 M€.

Sur la section de l'investissement du budget principal, les dépenses d'investissement se sont élevées à 13,5 M€, dont 7 M€ au titre des équipements publics de la ZAC des Champs-Philippe et 6,5 M€ au titre des investissements propres de la Ville. On a un taux de réalisation de 55 % qui doit être corrigé de l'acquisition du 4 place de la Gare des Vallées qui a dû être décalé. Nous l'avions prévu dans notre budget, cela n'a pas été fait, c'est simplement reporté. Si l'on tient compte de cette non-acquisition, la réalisation de notre budget d'investissement est de 71 %.

Les principales dépenses d'équipement public ont été la finalisation et la rénovation des écoles Guest (3,1 M€), de Renan (1,2 M€), ainsi que la fin de la construction du théâtre de la Garenne (2,5 M€). Les principales dépenses d'équipement hors ZAC ont été, outre les aménagements de voirie pour 1,8 M€, la poursuite de l'installation de la vidéoprotection (1 M€), l'ouverture des salles d'étude dans l'annexe de la médiathèque (900 000 €), les travaux dans les bâtiments administratifs, culturels, scolaires et sportifs (1,2 M€). La Ville a procédé également à une acquisition immobilière au 121 avenue du Général de Gaulle pour 500 000 €.

Un point important qui fera l'objet d'un vote : nous clôturons un APCP, des autorisations de programme sur la ville. Au lieu de budgéter en une seule fois, la Ville budgète sur plusieurs années un programme spécifique. En l'occurrence, je vous demanderai de voter la fin de l'APCP du Centre technique municipal qui s'est fini en 2010 mais qui avait des reliquats depuis 2010 de quelques milliers d'euros. Cet APCP est désormais terminé et il faut donc le voter.

Sur les recettes d'investissement, hors mouvements d'ordre, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7,9 M€, hors affectation du résultat de 9 M€, auxquelles il convient d'ajouter les 4,5 M€ de mouvements techniques de la ZAC des Champs-Philippe, retranchés précédemment des recettes de fonctionnement. Ce montant corrigé est donc de 12,4 M€.

Il faut noter que l'encours à la dette reste toujours aussi faible. La Ville de La Garenne reste placée en situation très favorable parmi les toutes premières du département. On est à 188 € par habitant, auxquels il faut rajouter – ce n'est pas le cas encore dans ce compte administratif de 2015 et ce ne sera pas le cas l'année prochaine – le BEA de Jerphanion, et nous serons à 422 € par habitant. Cela demeure très en dessous de la moyenne nationale, puisqu'aujourd'hui, l'endettement est de 1 063 € par habitant. C'étaient donc les éléments importants que nous devions présenter sur la partie du compte administratif de la Ville.

Concernant le compte administratif du budget d'assainissement, l'exécution de la section d'exploitation fait apparaître un solde positif de 9 300 € auquel s'ajoute l'excédent d'exploitation de l'année 2013 d'un montant de 49 600 €, soit un total d'exploitation de 58 900 €. L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent, puisque nous thésaurisons jusqu'à ce que nous ayons suffisamment de moyens pour faire des gros travaux sur la ville. D'année en année, en l'occurrence cette année, nous accumulons les éléments. La section d'investissement fait apparaître un excédent de 61 500 €, complété par l'excédent d'investissement de l'année 2013 de 210 000 €.

En l'absence de reste à réaliser, le solde cumulé de l'investissement 2014 excédentaire est porté à 271 800 € et cet excédent sera mobilisé en 2015 pour financer des travaux du réseau. Nous avons un résultat à reprendre en 2015 de 330 000 €. C'est pour le vote de tout à l'heure.

Concernant le compte administratif du budget de la ZAC des Champs-Philippe, il est à noter que l'exécution de la section d'exploitation du compte administratif fait apparaître un déficit de 17 M€. Nous avons essentiellement dépensé cette année, en sachant que la section d'investissement n'est que de 1,5 M€, ce qui correspond à un acompte sur vente.

Sur l'opération des Champs-Philippe, de manière agrégée, nous avons refait une synthèse dans le document qui montre qu'il y a toujours une participation de la Ville dans le budget principal à hauteur de 6 M€. Dans le budget annexe, nous avons fait des dépenses de 17 M€ et nous sommes en attente de la réception de l'opération Marignan qui est aujourd'hui bloquée mais sur laquelle les éléments de vente, j'espère l'année prochaine, devraient combler les investissements actuels sur le budget de la ZAC. C'est donc la présentation de l'ensemble des éléments des différents comptes de gestion. L'affectation du résultat, je l'ai évoquée, de même que la clôture de l'APCP.

En conclusion générale, un compte administratif qui montre que nous avons bien maîtrisé l'ensemble des dépenses et nos investissements et que nous partons sur une base sur le budget 2016 plutôt positive et plutôt orientée sur le maintien des investissements et le maintien des services de qualité qui ont été menés jusqu'à présent au niveau de la Ville.

Voilà pour le rapport global. Maintenant, il faut passer au vote section par section.

M. Perrée

Il y a peut-être des questions tout de suite avant de voter ?

M. Conway

Sur le compte de gestion, je voterai contre dans la mesure où le trésorier municipal de La Garenne-Colombes n'a pas pris en compte une comptabilisation adéquate de la dette avec Jerphanion. Je rappelle que cela avait été demandé par la Chambre régionale des comptes lors du rapport dont nous avons débattu en novembre 2014. Dans la réponse à la Chambre régionale des comptes, la Ville s'était engagée à le mettre en œuvre dès 2014. Aujourd'hui, vous prétextez que le budget primitif ayant été basé sur l'ancienne mouture, le compte administratif ne pourrait pas agir différemment. Je rappelle que le budget primitif aurait très bien pu faire l'objet d'un aménagement en cours d'année 2014. Si c'est cela qui empêchait le compte administratif 2014 de refléter le niveau réel de l'endettement, c'est très dommage.

La deuxième chose est qu'en faisant comme cela, on se prive d'une recette qui consiste à récupérer la TVA sur cette opération, puisque dans cette approche, ce n'est plus un emprunt sur des loyers mais bien un emprunt pour faire un investissement.

M. Ballin

D'autres remarques ? Ce que nous vous avons déjà expliqué et que nous allons réexpliquer de manière publique, c'est que nous avons bien intégré cette information et que nous allons retraiter le bail emphytéotique sous forme d'emprunt. Il faut savoir que c'était une question complexe qui a fait l'objet d'une interrogation de la trésorerie. Nous avons interrogé en septembre et nous n'avons eu une réponse qu'en avril 2015.

Ensuite, la préfecture nous a rappelé dans une note du mois dernier que les annexes devaient impérativement correspondre aux écritures, ce qui veut dire que comme le BEA de Jerphanion n'était pas comptabilisé en emprunt, nous sommes obligés légalement, administrativement, de présenter un compte administratif 2015 n'intégrant pas le BEA de Jerphanion comme un emprunt. Ce sera corrigé l'année prochaine. Vous êtes en train de contester une position de la préfecture. Si c'est votre argument, cela ne me gêne pas que vous votiez contre, mais l'argument que vous avez qui est de dire que nous n'avons pas tenu compte, ce n'est pas cela, c'est que ce n'est pas possible. Ce sera intégré dès l'année prochaine, vous pourrez le vérifier.

M. Conway

Je lis simplement le passage écrit par la Ville : « *Concernant l'affectation du loyer financier du BEA Jerphanion, je prends également note du changement de normes intervenu au 1^{er} janvier 2014. La Ville prendra donc les dispositions nécessaires pour comptabiliser désormais l'équipant dans l'inventaire* ». Cela faisait suite à un rapport de la Chambre régionale qui le disait. Que vous disiez que le budget primitif a été monté d'une certaine manière, si vous ne l'avez pas aménagé avant la fin de l'année 2014 et que vous vous appuyez là-dessus pour le faire, c'est une position qui est la vôtre, mais il n'empêche que dans cette histoire, on ne récupère toujours pas la TVA.

M. Ballin

Le sujet n'est pas de récupérer la TVA mais d'avoir une légalité dans nos écritures. Si la trésorerie nous répond tardivement et que la préfecture nous rappelle qu'on ne peut pas le faire, on peut essayer de se dire que l'on va récupérer de la TVA, mais je pense que ce ne sera pas légal, parce que la préfecture ne nous qualifiera pas de manière satisfaisante par rapport à notre bilan.

M. Conway

Derrière tout cela, quel que soit le jeu d'écriture, c'est clair que depuis des années, l'endettement de la Ville a été sous-estimé. D'ailleurs, vous l'avez mentionné dans le rapport en disant qu'au lieu d'être à 188 € par habitant, c'était 422 €. C'est la réalité. Dans l'endettement, un emprunt a été fait pour cette opération.

M. Ballin

Il s'agit d'une présentation comptable sur laquelle nous avons eu les éléments de demande de modification très récemment. La preuve est que la question était remontée à la trésorerie à Bercy et que la préfecture s'en est mêlée et nous a donné les éléments très tardivement. Ce n'était pas si simple que cela et il n'y avait pas de volonté de masquer quoi que ce soit. C'était, à l'époque, comptabilisé correctement. Des modifications administratives ont comptabilisé d'une autre manière. Cette information est prise en compte et sera prise en compte, nous vous l'avons dit et redit, dans les éléments de 2016.

M. Perrée

Monsieur Dagrass veut la parole ?

M. Dagrass

J'ai deux choses à soulever. J'ai souvenir, Monsieur Conway, que lors de votre campagne, vous disiez que l'utilisation de l'endettement n'était pas suffisante par rapport à votre programme de gestion. Je suis assez étonné, par rapport à votre remarque, puisque nous sommes à un taux d'endettement de 422 € par habitant, ce qui me semble, si l'on compare simplement et si l'on *benchmark* sur notre région, assez faible. De toute façon, cela viendrait souligner que nous avons fait un peu d'entêtement qui correspondrait à ce que vous nous proposiez. Je ne comprends pas vraiment.

M. Conway

Je vous remercie de cette question. D'abord, l'endettement de la Ville n'a rien à voir avec l'endettement de Levallois, loin de là. Par contre, le tour de passe-passe qui a consisté à faire cette opération Jerphanion fait que l'on a payé beaucoup plus cher que si l'on avait fait un emprunt en termes de taux. Si vous rapportez le loyer au montant de l'opération, on a été dans un coût bien supérieur à un emprunt. C'est une chose.

Je reviendrai dessus pour le reste. Je suis partisan de la transparence, c'est-à-dire que quand on emprunte, on emprunte. Quand on engage la commune dans des dépenses qui nous engagent sur plusieurs années, on le dit, on le fait savoir et on ne fait pas des pleines pages sur des soi-disant taux de 188 € qui nous placent comme la troisième commune des Hauts-de-Seine.

À ce titre, cela déborde l'aspect purement comptabilité publique, mais l'opération avec le délégataire de parking place de la Liberté est également, pour moi, de l'ordre de l'emprunt, puisqu'il engagerait la commune sur une durée de 30 ans à verser chaque année une certaine somme au délégataire. Si on ne le fait pas, on s'expose à des pénalités, etc. Il existe une notion d'engagement hors bilan qui est importante de faire savoir parce que si je prenais les affaires derrière, j'aurais à payer des loyers de Jerphanion pendant les X années qui restent.

M. Perrée

Merci bien, Monsieur Conway.

Tu voulais rajouter quelque chose, Jean-Philippe ? Non, c'est bon. Après ?

Mme Courty

J'aimerais simplement rappeler sur le budget 2014 qu'à l'époque, la majorité, vous aviez crié au loup et annoncé que les décisions de l'État allaient déséquilibrer et mettre en péril les comptes de la Ville de manière inéluctable. Aujourd'hui, la maîtrise que vous affichez et que vous valorisez, nous aimerions rappeler qu'elle a reposé en partie sur une augmentation significative de l'impôt et que vous avez obtenu la maîtrise notamment en faisant peser l'effort sur la population, sur les impôts directs et sur la participation qui a été demandée aux familles pour les activités.

M. Ballin

Je ne connais pas de recette magique qui consiste à dire « je ne prends pas d'impôt, j'ai des dotations en moins et j'arrive à équilibrer le tout ». Évidemment, la recette magique n'existe pas. C'est parce que malheureusement nous avons dû augmenter de 6 %, et ce n'est pas de gaieté de cœur que nous l'avons fait, que nous arrivons à un équilibre qui est très modeste, puisque nous ne dégageons que 100 000 € de résultat sur le compte administratif de 2015. Ce n'est pas non plus pléthore d'argent qui tombe et qui dort à La Garenne-Colombes. Nous avons équilibré malheureusement avec l'augmentation de l'impôt. Avec joie pour les recettes magiques qui consistent à ne pas demander d'argent, à avoir moins de dotations et à maintenir l'investissement et les services d'une ville. J'attends avec impatience des propositions.

M. Perrée

Peut-être que Madame va te donner une solution. Vous avez autre chose à proposer ?

M. Duclos

Il n'y a pas de recette miracle, nous en sommes bien tous conscients. La critique portait sur le ton utilisé, un peu alarmiste, en cours d'année. Finalement, Alléluia, tout se passe bien.

M. Ballin

Ce n'est pas Alléluia, tout se passe bien. Remercions-nous d'avoir bien géré. Je vous recommande la lecture des documents de l'AMF, l'Association des maires de France, où vous voyez que c'est la panique totale avec ces baisses de dotations de l'État, où des actions essayent d'être concertées et où il existe des difficultés majeures. Nous avons de la chance d'avoir une ville dynamique en recettes fiscales, d'avoir une gestion plutôt maîtrisée, où nous voulons et nous cherchons désespérément à faire des économies partout sur tous les secteurs, associatifs ou personnels. Nous optimisons au maximum nos dépenses. Tout le monde n'a pas ce rebond fiscal que nous avons eu grâce au projet de la ZAC. Je vous rappelle que nous avons fait une augmentation de 6 % et que nous avons un rebond fiscal particulièrement intéressant qui nous permet de passer ce mauvais cap. Nous avons de la chance, La Garenne-Colombes.

M. Perrée

Merci.

Christophe Conway, encore quelque chose ?

M. Conway

Notre analyse administrative 2014 : notre commune est en bonne santé financière, je l'ai déjà dit les années précédentes, et on peut s'en réjouir avec les Garennois, même si, dans le cadre de la métropole du Grand Paris, cela risque de nous jouer un mauvais tour en étant les banquiers d'autres communes. Nous en reparlerons.

Cela ne signifie pas pour autant que la commune a été bien gérée. Le parking place de la Liberté est un exemple, Jerphanion en est un autre. Il n'existe pas de corrélation entre bonne gestion et bonne santé financière, comme le martèle à longueur d'année la municipalité en présentant des arguments et des critères de jugement on ne peut plus subjectifs.

Le dernier exemple le plus frappant est la communication honteuse au travers du bulletin municipal de mai sur la comparaison des hausses d'impôt de communes avoisinantes gérées par les amis de M. Juvin. La présentation en première page des plus fortes hausses des taux municipaux de la seule année 2015 est totalement malhonnête. L'honnêteté minimum aurait été de comparer factuellement les hausses des taux sur les deux premières années de la mandature, à savoir 2014 et 2015, puisqu'avec la hausse de 6 % en 2014 à La Garenne, la plupart des autres communes n'ont pas fait de hausse en 2014 et la comparaison aurait été bien différente.

Pour être encore plus honnête, il faudrait aussi comparer le niveau des taux, le niveau des bases sur lesquelles s'appliquent les taux et donc le niveau d'impôt des citoyens. Je rappelle que c'était dans le rapport de la Chambre régionale des comptes qui raisonnait de cette manière. Ce qui compte, c'est la multiplication du taux par les bases. Ce qui compte pour les contribuables, c'est aussi ce qui sort en euros de leur poche. De ce point de vue, on est sur un critère un classement tout à fait moyen.

Si l'on revient au fond de notre sujet et à la situation de notre ville, je constate que dans une période de difficulté nationale, les dépenses ont continué d'augmenter : plus 1 M€, soit 2,5 %. Les augmentations les plus notables, on les connaît : + 15 % à la culture, + 16 % pour le social et la santé. Je note également une très forte diminution pour le poste « actions économiques et sociales » de 60 %, sur laquelle j'aimerais avoir une explication.

M. Ballin

Excusez-moi, les 60 % passent de combien à combien et dites-moi le poste ?

M. Conway

Cela passe, de mémoire, de 120 000 € à 47 000 €.

M. Ballin

Quel poste ?

M. Conway

C'est au niveau de l'analyse par fonction.

M. Ballin

Une fois de plus, cette présentation est très administrative. On ne peut pas résumer aussi simplement en termes de comptabilité analytique le passage de 120 000 à 40 000. Il faudrait nous donner des éléments plus précis ; c'est dommage que vous ne nous ayez pas questionnés en temps et en heure parce que nous vous avons laissé largement le temps de nous questionner sur les éléments publics. Nous pourrions regarder et vous faire une réponse plus précise, en sachant que 120 000 sur 70 M€ de budget, je veux bien... Vous parlez de franchise et de chiffres mais vous dites que cela baisse de 60 %, et en réalité, c'est 120 000 €. De 1 à 2 €, on passe à 200 %, mais c'est 2 €.

M. Conway

Je suis d'accord.

M. Ballin

Je vous propose que nous vous répondions plus précisément sur la question parce que nous n'avons pas les éléments techniques. C'est dommage parce que vous aviez au moins 15 jours pour poser la question ou découvrir un grave problème *a priori* sur ce budget.

D'une manière générale, nous vous laissons, à vous l'opposition, le plaisir de contester systématiquement l'ensemble des chiffres et de dire qu'une bonne gestion financière n'est pas égale à une bonne gestion de la Ville. Je ne m'aventurerai pas là-dedans. Au moins, une bonne gestion financière est une bonne base pour une bonne gestion de la Ville.

M. Conway

Je pensais qu'il y aurait Yann Martin-Chauffier ou quelqu'un De Boutray*.

(Rires.)

Avant de poser cette question, je pensais trouver la réponse dans la présentation du budget primitif 2014 au moment des actions prévues, mais je n'ai rien trouvé à ce sujet. Je pose la question. Je pense que de tête ce doit être...

M. Martin-Chauffier

Pour tout vous dire, l'essentiel de l'action du développement économique n'est pas financier. Pour ce que l'on fait à La Garenne-Colombes en termes de développement économique, c'est beaucoup de réseau d'accompagnement des associations, notamment Synergie Entreprise pour tout ce qui concerne les entreprises. C'est également l'accompagnement des associations de commerçants qui sont organisées par quartier et pour lesquelles nous avons un budget certes modeste, mais qui existe pour faire de l'accompagnement sur de l'événementiel principalement. Ensuite, l'essentiel est un accompagnement de l'aide à l'installation, de l'aide à la communication, de l'aide au réseau, etc., qu'il s'agisse des entreprises ou des commerces.

L'objectif de la Ville n'est sûrement pas de se substituer à l'action individuelle privée qui assure le développement économique. Effectivement, le budget du développement économique est modeste sur la Ville, mais encore une fois, nous n'avons pas l'intention ici de nous substituer aux initiatives privées, d'où cette modestie.

Cela dit, ce passage de 120 000 à 40 000 est vraiment administratif, parce que cela ne correspond même pas à l'ensemble de « l'argent » dont nous pourrions disposer pour accompagner ces initiatives privées. Je pense que cela correspond à certaines lignes qui ne sont pas exactement gérées par le service du développement économique. Il y a peut-être des choses à voir en lien avec les marchés aux comestibles ou je ne sais plus exactement. Nous vous donnerons une réponse plus précise sur ce à quoi correspondent ces lignes.

M. Conway

Pour rebondir sur ce que disait Jean-Philippe Ballin, parce que je ne l'ai pas dit en préambule mais je le rappelle, la commission des finances s'est réunie en temps et en heure longtemps à l'avance, nous avons eu les chiffres. C'est vrai, je le dis très volontiers. Je suis désolé de cette question tardive, mais elle n'avait pas pour but de piéger l'un ou l'autre de cette assemblée.

M. Perrée

Merci de reconnaître que cette commission des finances existe et qu'elle a bien servi à quelque chose, parce que j'ai entendu parfois que la commission des finances ne se réunissait pas ou ne faisait pas le travail qu'il fallait. Bravo à cette commission des finances.

M. Conway

C'est pour cela que dans le français, il y a l'imparfait.

M. Perrée

Le passé simple aussi.

Je veux juste ajouter quelque chose sur le fait que les Garennois ont de plus en plus de difficultés à vivre ici, que les impôts augmentent, que tout cela devient intolérable. Je signale que je viens d'aller faire une grande tournée dans toutes les crèches de la ville et que j'ai demandé à tout le monde s'ils étaient heureux d'être à La Garenne. Je n'ai entendu personne me parler d'impôts augmentés, d'enfants délaissés. On arrive à faire à peu près tout ce que l'on veut.

Tout le monde est d'accord ou pas ? On va pouvoir passer au vote ?

Nous allons voter pour le premier, le compte de gestion de la Ville.

Qui est contre ? M. Conway.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

On passe ensuite au compte administratif de la Ville.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le compte de gestion de l'assainissement.

Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour, c'est parfait. L'assainissement a toujours un grand succès, j'ai remarqué. C'est formidable.

Le compte administratif de l'assainissement. Qui est contre ? C'est formidable. Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. Qui est pour ?

Le compte de gestion de la ZAC des Champs-Philippe.

Qui est contre ? N'hésitez pas à lever la main.

Tout le monde est pour ? Abstention ? Deux abstentions. Qui est pour ? Le reste. D'accord.

Le compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe. Qui est contre ? 2 contre. Je sais que cela t'étonne.

M. Hervo

Pour faire du logement social, mais là où cela finance, on est contre. C'est intéressant, ce paradoxe.

M. Perrée

Ensuite, les affectations définitives des résultats 2014 et 2015.

M. Conway

Vous n'avez pas demandé qui s'abstient pour le compte administratif ?

M. Perrée

Je l'ai déjà dit, le compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe.

M. Conway

M. Hervo est intervenu.

M. Perrée

De toute façon, vous êtes tous pour ?

M. Conway

Non, je m'abstiens.

M. Perrée

Une abstention. Les autres ? Contre ?

Vous ne savez plus où vous en êtes ? C'est le compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe. 2 contre, une abstention. Vous ne changez pas en cours de route parce que cela ne facilite pas les choses.

L'affectation définitive des résultats 2014-2015 sur le compte de la Ville. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Qui est pour ? Les autres.

L'affectation définitive des résultats 2014-2015 pour l'assainissement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'affectation définitive des résultats 2014-2015 sur les trois budgets. Contre ? Pour ? Abstention ? L'acceptation définitive des résultats pour l'assainissement.

M. Conway

Sur chacun des trois budgets, il y a trois votes.

M. Perrée

Oui, c'est ce que j'essaye de faire.

On reprend. Vous êtes contre ?

Mme Courty

Non, l'assainissement.

M. Perrée

Pour l'assainissement, vous êtes pour ? Tout le monde est pour. C'est parfait.

Ensuite, l'affectation définitive des résultats sur la ZAC des Champs-Philippe. Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Le reste.

Enfin, le dernier point, la clôture APCP due au centre technique municipal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bravo.

Merci beaucoup, Monsieur Ballin. Vous avez très bien présenté ce rapport.

Je pense que l'on peut faire revenir M. le Maire. Tout le monde est d'accord, il n'y a plus de questions à poser ? Nous sommes bons. Quelqu'un va le chercher ?

Évidemment, tout le monde va l'applaudir des deux mains.

(M. Juvin revient en séance.)

(Applaudissements.)

M. Perrée

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous dire que le compte administratif a été adopté et que tous les comptes ont été votés. Tout est parfait, Monsieur le Maire, presque l'unanimité dans tous les domaines.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Perrée, merci infiniment. Où en êtes-vous précisément ?

M. Perrée

À la fin du compte.

M. le Maire

Vous avez fait le compte administratif de la Ville, l'assainissement ?

M. Perrée

Tout.

M. le Maire

Parfait.

III - Pôle services à la population

Actions Sociales et Familiales

3.1 - Avenant technique à la convention d'objectifs et de financement entre la commune de La Garenne-Colombes et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour les établissements d'accueil du jeune enfant

M. le Maire

Mme Bordet devait rapporter, mais malheureusement, elle ne peut pas être là parce qu'elle a un petit souci de santé et elle vous prie de l'excuser.

Il s'agit de la convention d'objectifs habituelle que nous renouvelons chaque année. C'est la nouvelle convention qui a été adoptée et que nous mettons en vigueur à La Garenne-Colombes.

Avez-vous des questions particulières ? Pas de question. On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

3.2 - Modification du règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance

M. le Maire

Le point suivant, de la même manière, Mme Bordet devait le rapporter, elle vous prie de l'excuser. C'est le règlement de fonctionnement des structures d'accueil, c'est-à-dire des crèches et garderies.

Avez-vous des questions sur ces taux modifiés ? Pas de questions particulières. Très bien.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est pour ?

Je vous remercie.

Monsieur Martin-Chauffier, vous avez la parole pour la mission locale.

3.3 - Convention d'objectifs avec l'association « Mission Locale Rives de Seine »

M. Martin-Chauffier

Pour rappel, la mission locale est une structure chargée d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur recherche d'emploi ou de formation. Nous participons à la mission locale avec un certain nombre d'autres communes, dans le cadre de cette mission locale qui s'appelle Rives de Seine, avec nos amis de Courbevoie, Bois-Colombes, Puteaux, Levallois et Neuilly. Comme chaque année, en sus des subsides de l'État, les collectivités participent au financement de cette mission locale par des subventions qui dépendent naturellement de la taille des communes et des objectifs que nous fixons à la mission locale.

Pour l'année 2015, vous avez voté, dans le cadre du budget 2015 le 30 mars dernier, une subvention de l'ordre de 26 000 €, ce qui nous oblige, dans le cadre de la loi, puisque la subvention dépasse les 23 000 €, à signer avec la mission locale une convention d'objectifs. C'est un texte assez administratif, mais cela nous permet de définir des bonnes pratiques. Cette convention d'objectifs fixe à la fois des objectifs chiffrés d'accueil de jeunes Garennois, des objectifs chiffrés de retour à l'emploi ou de retour à la formation. Cette convention a pour objectif surtout de nous obliger à nous revoir de façon très régulière avec la direction et l'administration de la mission locale pour assurer la meilleure gestion de la structure.

Nous vous proposons aujourd'hui de donner l'autorisation à M. le Maire de signer cette convention d'objectifs avec le président de la mission locale.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M. Martin-Chauffier ? Pas de question. On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Monsieur Dubois, l'Amicale des anciens élèves.

IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

4.1 - Subvention complémentaire de fonctionnement en faveur de l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes » (AEGC) pour l'année 2015

M. Dubois

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de voter un complément de subvention pour l'AEGC, puisque la subvention qu'ils ont touchée il y a quelques mois ne couvre pas leur exercice complet. Nous vous demandons d'autoriser une subvention complémentaire de 20 000 €.

M. le Maire

Des questions à M. Dubois ?

M. Conway

Je voulais rappeler, je parle sous le contrôle de Jean-Philippe Ballin, que cette hausse de 20 000 € de la subvention était prévue... On avait une sorte de cagnotte commune pour mettre de côté, donc cela n'a pas d'impact sur le budget 2015 global.

M. Dubois

Il risque juste d'y avoir un changement d'affectation de compte comptable parce que c'est en subvention exceptionnelle et cela va repasser en subvention de fonctionnement, mais c'était inscrit au budget, effectivement.

M. le Maire

On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Isabelle Juvin-Marleix, concert de jazz.

4.2 - Ajout d'un concert de jazz dans la programmation de la saison culturelle 2015-2016 et fixation de son tarif

Mme Juvin-Marleix

Je rappelle à ceux qui, par l'extraordinaire, ne le sauraient pas encore que M. Hervo œuvre avec talent dans le domaine de l'urbanisme et que nous lui devons aussi le festival à La Garenne que nous avons appelé le festival « In La Garenne ». M. Hervo m'a convaincue, sans trop de mal d'ailleurs, au regard du succès remporté par ce festival, de réserver une date supplémentaire pour le festival de jazz à La

Garenne. Nous sommes amenés aujourd'hui à voter les tarifs qui sont les mêmes que les tarifs précédemment votés pour les concerts de jazz.

M. le Maire

Merci.

Des questions à Isabelle ? On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

Monsieur Citerne.

M. Citerne

Déjà ?

M. le Maire

Pardon. On m'a dit d'abord Jean-Pierre. Vous avez raison.

Monsieur Hervo, c'est le point 5.

V - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, Espaces verts

5.1 - Demande de subvention relative au projet d'aménagement de la voirie publique au droit de la gare de La Garenne-Colombes

M. Hervo

J'improvise en l'absence de Jean-François Lansart. Nous avons déjà à de multiples reprises parlé du réaménagement de la place de la Gare de La Garenne. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de faire bénéficier cette opération d'une subvention issue de la réserve parlementaire. Je vous demande d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention émanant d'un généreux donateur anonyme, ou pas – je ne sais pas –, sur l'opération de la place de la Gare.

M. le Maire

Avez-vous des questions ?

Je vous en prie.

M. Duclos

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai été surpris par le montant demandé pour ces travaux au regard d'autres dépenses de la mairie. D'abord, je ne nie pas la nécessité de faire des travaux sur cette place, que ce soit de détruire les anciennes boutiques ou de mettre un mur de soutènement. Pour le reste, de toute façon, c'est quand même un lieu de passage essentiellement, donc je ne vois pas bien la nécessité de refaire de nouveau l'escalier et des aménagements. Cela a été remis à jour. Le revêtement de la chaussée a été refait récemment. Par conséquent, je voterai contre une telle dépense qui me semble disproportionnée eu égard aux besoins.

M. le Maire

Il s'agit de travaux assez conséquents, puisqu'il va falloir démolir et rebâtir le mur à l'identique du mur de droite pour des raisons de parallélisme et de symétrie de style. Il va falloir refaire l'escalier qui n'a jamais été refait ; c'est un escalier historique qui est vraiment casse...

M. Conway

Casse-pieds.

M. le Maire

S'il n'y avait que les pieds. C'est un très gros chantier en réalité d'1,6 M€ ; ce sont aussi des travaux de voirie qui vont s'étaler au-delà de la place.

M. Duclos

Rue de l'Arrivée.

M. Hervo

Vous avez à peu près dit ce que j'allais dire. Simplement souligner que la démolition des boutiques n'est pas une simple démolition parce que ce sont les boutiques qui soutiennent le talus et donc les constructions qui sont derrière. La démolition des boutiques est une opération de génie civil assez sérieuse.

D'autre part, les travaux d'aménagement de voirie sont des travaux classiques au coût normal. Il n'y a pas de travaux particulièrement luxueux dans l'aménagement de cette place.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Bien que ce ne soit pas exactement le point à l'ordre du jour, puisque c'est le vote de la subvention, je m'étonnais d'un point. Il est prévu la création de stationnement pour les vélos. Or, il y a quelques années, le département avait annoncé la création autour de toutes les gares d'abris pour vélos, consignés je crois. Est-ce que ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire prendre en charge dans le cadre global du département ?

M. le Maire

Merci.

M. Hervo

Cela n'a jamais dépassé le stade de l'annonce par le département et cela n'a été mis en œuvre nulle part. C'était une bonne idée mais cela prenait de la place.

M. le Maire

Pas d'autres questions ? De mémoire, c'étaient des casiers en gare. L'idée était très séduisante, mais en pratique, esthétiquement, c'était terrible.

On passe au vote.

Qui est contre ? 2.

Qui s'abstient ? Une.

Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant est...

M. Conway

La raison de mon abstention est que je ne suis pas favorable à un système qui n'est pas très transparent de l'utilisation de la réserve parlementaire. Je suis pour que chaque périmètre s'occupe de ses affaires.

M. le Maire

Très bien, nous sommes très contents de savoir que vous n'acceptez pas les 20 000 €. Il n'y a pas de difficulté.

Monsieur Citerne, cette fois-ci, vous avez vraiment la parole.

Service patrimoine

5.2 - Création de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) des établissements recevant du public de la commune de Ma Garenne-Colombes, création de l'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP n°2015-01) liée et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande d'approbation de l'AD'AP des établissements recevant du public de la commune de La Garenne-Colombes

M. Citerne

Chers collègues, je ne vous rappelle pas la loi de 2005 qui dit qu'à l'échéance de janvier 2015, on devait être accessible sur tous les bâtiments publics, ce qui n'a pas été fait à cause de ce que vous connaissez. Un nouveau dispositif mis en place, qui s'appelle l'AD'AP (agenda d'activité programmé), nous permet de faire des travaux sur six ans par tranche de trois ans.

Je vous rappelle un peu ce que nous avons fait pendant ces trois dernières années. Nous avons investi 7 M€ sur différentes structures : rénovation, extension, les ascenseurs, ces choses très importantes. Sur 51 bâtiments, 9 sont totalement accessibles tout handicap et il nous en reste 42. De ce fait, nous sommes à 18 % du patrimoine adapté en 2015 et sur la première tranche, il y aura 24 équipements à terme de la première période et nous serions à 65 %.

Le montant prévisionnel des travaux de mise en accessibilité, de 42 ERP que la commune inscrit dans l'AD'AP, s'élève à 2,355 M€. En vue de l'ampleur de ce projet, il est proposé d'approuver la création de l'autorisation et crédits de paiement comme suit. Vous avez le petit tableau.

M. le Maire vous demande de bien vouloir approuver la création de l'agenda d'accessibilité, d'approuver la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, d'autoriser les rapports automatiques de crédits de paiement non consommés, de déposer le dossier de demande, d'approuver l'agenda d'accessibilité programmée ainsi que toutes les pièces complémentaires ou modifications y attenant.

M. le Maire

Merci, Monsieur Citerne.

Des questions sur cet agenda ?

M. Conway

Ce n'était pas une question mais un commentaire, pour dire que j'approuve tout à fait ce projet stratégique de mise en accessibilité. C'est vrai que La Garenne a déjà bien avancé sur le sujet. J'apprécie particulièrement, car vous connaissez ma marotte du plan pluriannuel... Clairement on est dans cette démarche sur plusieurs années, on définit les priorités, on affecte le budget correspondant et on avance avec un repère possible.

Cela va être la même chose tout à l'heure pour le PLH. Comme on vient de parler de la voirie, je regrette qu'il n'y ait pas un plan pluriannuel au niveau des rues. On dit que c'est indispensable de faire l'entrée de la ville sur la gare, mais ces 1,6 M€ se font au détriment de quoi d'autre ? Que repousse-t-on et dans quelle enveloppe globale se situe-t-on ? Je trouve bien qu'il y ait 51 d'établissements et qu'il y ait un choix à faire. On explique les raisons pourquoi on commence par ces établissements, pas par d'autres, pourquoi on demande des dérogations. Je trouve que c'est une démarche qui permet d'éclairer et de se donner rendez-vous dans les années qui viennent avec un repère partagé ensemble.

M. le Maire

Merci pour ce repère partagé ensemble.

Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

5.3 - Convention entre la Commune et GrDF relative à l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur dans le cadre du projet compteurs communicants gaz de GrDF

M. le Maire

Le point suivant est la convention GrDF commune. C'est M. Dransart, qui n'a pas pu venir aussi pour des questions personnelles de dernière minute et importantes. Il vous prie aussi de l'excuser.

Avez-vous des questions sur cette convention ? Pas de question ?

Mme Courty

Notre position est favorable sur la signature de cette convention, puisqu'elle va pouvoir faire bénéficier à la Ville de prestations en matière énergétique. Je regrette seulement que la Ville n'ait pas une trajectoire énergétique plus proactive et affirmée, notamment sur un plan étalé de réduction de ses consommations d'énergie ou encore d'amélioration de la performance énergétique des installations et des équipements voire, puisqu'on est cette année en conférence climat, de décarbonation de ses propres consommations d'énergie à des fins d'électricité, notamment en chauffage, puisqu'il est question du gaz. Des solutions innovantes et locales, notamment de récupération de chaleur fatale, existent.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ? On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci, unanimité.

5.4 - Groupement de commandes du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'achat de gaz naturel, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique – Approbation de l'acte constitutif et adhésion de la Ville

M. le Maire

Le point suivant, M. Dransart toujours, sur le SIGEIF.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Pas de question ?

Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel à plusieurs, on paye moins cher. Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

Monsieur Hervo, le PLH. Vous allez nous présenter brièvement et complètement cet important dossier.

Urbanisme

5.5 - Mise en œuvre et engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire. Vous avez certainement tous pris connaissance du rapport extrêmement détaillé qui vous a été diffusé. Vous avez certainement aussi tous étudié ce gros document baptisé PLH, pour lequel je pense que nous devons remercier l'administration, en particulier Laurent Montagnant, pour la qualité du travail fourni en la matière. Je me suis laissé dire qu'il y avait consacré quelques nuits blanches.

Le PLH, qu'est-ce que c'est ? C'est un document de programmation qui, pour six années, définit des objectifs et la ligne politique communale en matière de l'habitat. Ce PLH, ce gros document, se décompose en trois parties : un diagnostic, une définition d'un certain nombre d'orientations pour satisfaire les besoins en logement et un ensemble d'actions détaillées visant à répondre à ces orientations. Le document que vous avez certainement tous regardé très attentivement synthétise et résume tout ce qui est contenu dans le gros ouvrage. Je ne vais pas vous le répéter ; je peux éventuellement écouter les questions.

Je crois que l'on peut souligner quelques points. Par exemple, ce diagnostic extrêmement détaillé, mis à jour sur des plus récents éléments de statistiques issues des divers organismes qui établissent les statistiques, confirme certaines idées reçues mais en infirme certaines autres que beaucoup de Garennois, nous y compris, ont plus ou moins en tête sur la base d'observations insuffisamment fouillées. Par exemple, la ville de La Garenne est une ville dense. Par exemple, à La Garenne, qui a une image de ville pavillonnaire, les maisons individuelles ne représentent que 10 % de l'habitat. La population de La Garenne, qui avait beaucoup décliné entre les années 60 et les années 90, est remontée fortement depuis pour retrouver le niveau des années 60. Une autre idée reçue ou que certains aimeraient bien faire diffuser et laisser croire est que l'on ne fait pas de logement social à La Garenne. Pourtant, 42 % des résidences qui ont été construites depuis 2001 sont des logements sociaux.

Sur la base de ces diagnostics sociodémographiques, ce programme local de l'habitat définit ou essaye de définir un certain nombre d'actions classées selon diverses orientations. Je crois qu'il est difficile d'entrer dans le détail, sinon on en a pour une heure. Je vais répéter ou vous lire ce qui est écrit sur les documents. Dans le diagnostic, il faut également souligner l'extrême rareté du foncier à La Garenne-Colombes, si l'on considère que la ZAC des Champs-Philippe, qui est une opération en cours, consommera les derniers fonciers disponibles.

Dans les orientations, on définit un certain nombre de lignes de conduite comme piloter la production de logement neuf, mobiliser des outils de politique foncière – c'est facile à dire mais c'est plus difficile à mettre en œuvre –, lutter contre la dégradation du parc privé, répondre – Madame, vous y avez fait allusion tout à l'heure – aux enjeux énergétiques. Je pense qu'à La Garenne, dont le patrimoine reconstruit doit être pour près de la moitié antérieur à 1949, se frotter aux enjeux énergétiques va être une sacrée histoire. Ce n'est pas le budget de la Ville qui va pouvoir subventionner tous les travaux nécessaires à la remise aux normes des constructions anciennes à La Garenne.

Un volet particulier qui a déjà été évoqué à diverses occasions est l'orientation de diversification de l'offre de logement envers des publics spécifiques : résidences pour personnes âgées foyers de travailleurs, résidences étudiantes, sujet que nous avons évoqué lors de la déclaration d'utilité publique autour de l'opération République Nord. Voilà quelques grands thèmes.

Le programme d'action, en face de ces orientations, est bien détaillé dans le document que vous avez sous les yeux. On peut retenir quelques chiffres. C'est une production neuve de l'ordre de 1 250 logements au total, dont environ 380 sont des logements sociaux. Cela fait un taux de 30 %. Une autre piste importante est le possible conventionnement d'ensembles immobiliers sociaux mais qui, pour des raisons administratives, ne sont pas comptabilisés dans la loi SRU. Il y a quand même deux fois 130 logements sociaux à La Garenne qui ne sont pas comptés dans le pourcentage de logements dont bénéficie La Garenne.

Ensuite, la poursuite de l'acquisition réhabilitation dans le tissu diffus, étant entendu que la production de logement social, pour l'essentiel, va se faire sur la ZAC des Champs-Philippe, selon le programme prévu, comportant 25 % de logement social, et sur les opérations République Nord et République Sud, qui est la première qui pourrait se réaliser, mais qui produira une vingtaine de logements sociaux ou une trentaine au maximum, et des acquisitions réhabilitations, dont celle qui est engagée au 4 de la place des Vallées. Une action importante liée à ce PLH a déjà été débattue entre nous ici, à savoir l'ajustement du PLU qui a institué un certain nombre de dispositions permettant le développement de cet équilibre de l'habitat.

Je pense que je pourrais en dire encore beaucoup plus, mais peut-être que le jeu de question/réponse est plus intéressant. Merci.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

M. Duclos

Je vous remercie pour la qualité du travail et la présentation qui a été fournie. Ma première question porte sur le foyer de jeunes travailleurs. On en parle depuis plusieurs fois, avez-vous des éléments, des informations à nous fournir ce soir ?

M. Hervo

Oui, les choses se précisent. Il pourrait très probablement être réalisé sur le secteur Ferry Fauvel de la ZAC des Champs-Philippe dans le cadre du protocole qui nous lie avec l'ICF la Sablière, le protocole de démolition reconstruction. Le délai de réalisation est lié au délai de libération du foncier. C'est le point le plus difficile.

M. le Maire

Merci. Pas d'autres questions ?

M. Duclos

Si, j'en ai une autre sur les bilans thermiques. Je suis d'accord avec vous sur les caméras thermiques. Avez-vous fait un bilan thermique sur les bâtiments municipaux ou comptez-vous le faire ? Si vous l'avez fait, pouvez-vous nous donner quelques indications des résultats obtenus ?

M. Hervo

À ma connaissance, nous n'avons pas fait de diagnostic très systématique. Nous avons un certain nombre d'éléments. C'est à parfaire.

M. le Maire

Nous avons commencé sur les écoles.

M. Hervo

C'est à faire sur les crèches et sur la mairie. C'est sûr que nos bâtiments publics ne sont pas mieux lotis qu'une majorité de bâtiments privés sur la commune.

M. Conway

En complément de cela, je crois que sur le quartier sud, Jean-François Dransart a fait quelques tests.

M. Hervo

Des tests de balades thermiques.

M. Conway

Sur des démarches volontaires de propriétaires.

M. le Maire

Très bien.

M. Hervo

On peut remarquer, ce n'est pas vraiment l'amélioration thermique, que tous les efforts que nous avons essayé de déployer ces dernières années en matière de résorption de l'habitat dégradé se sont pratiquement heurtés à des fiascos et des copropriétés dégradées. Même si vous arrivez en proposant des financements, les choses ne se mettent pas en place. C'est très compliqué. Pour les rénovations thermiques, je crains que ce ne soit assez similaire.

M. le Maire

Parfait. Vous avez terminé ?

M. Conway

Cette démarche appellera de ma part un vote extrêmement positif puisqu'on se projette sur plusieurs années. Très honnêtement, je n'ai pas tout digéré mais comme de toute façon, nous sommes appelés à nous revoir pour une deuxième lecture, j'aurai le temps d'aller plus loin dans la démarche.

J'avais deux remarques. La première était que dans cette enceinte, nous avons eu un débat en disant : vous voulez construire 171 immeubles, tant de mètre carré, etc. On ne peut pas. Au moins, on a un diagnostic. On voit ce que l'on peut faire, ce que l'on ne peut pas faire et cela permet de poser les bonnes questions maintenant, même si l'on n'est pas en mesure de tout engager.

On parlait du fait que la commune était dense. Je rappelle que sur les Champs-Philippe, c'était l'un des points sur lesquels pendant la campagne on avait émis une critique, à savoir la faiblesse de l'espace vert dans les chemins de la Coulée Verte. C'est vraiment un ruisseau. Je mettais en image la comparaison que l'on avait avec la ZAC des Bruyères et la ZAC des Champs-Philippe. C'est pour dire que je pense que cette démarche permet de se poser la question d'où l'on met nos efforts, comment on peut faire, ce qui est possible ou qui ne l'est pas.

Ensuite, je rappelle que cette démarche de PLH était initiée en 2010 et que l'on avait un rendez-vous en 2011. À l'époque, en 2010, on disait qu'on avait de l'avance parce qu'on avait bénéficié d'un cabinet qui nous avait mis un peu le pied à l'étrier. Depuis, je réclame ce plan pluriannuel avec constance et j'aurais mauvaise grâce à ne pas voter pour aujourd'hui, ce que j'appelle de mes vœux depuis un certain nombre d'années.

Je pense qu'il y a un très beau chantier. Je pense aussi que l'on est un peu sous pression et que l'on doit rendre des copies avant la fameuse date butoir du 1^{er} janvier 2016. Dans ce sens, la modification du PLU qui vise à introduire des obligations de logements sociaux dans plusieurs programmes ou dans plusieurs périmètres va dans le bon sens.

M. le Maire

Merci. Monsieur Conway, pendant la campagne, vous aviez suggéré que nous ferions des tours aux Champs-Philippe, souvenez-vous. Ce n'est pas tout à fait ce que vous venez de dire. Vous avez pu observer qu'il n'y a toujours pas de tours aux Champs-Philippe, et il n'y en aura pas.

M. Conway

Je préfère tout de suite ne pas laisser passer ce genre de chose. Visiblement, ce soir, vous êtes calés sur l'année 2010. Cela fait cinq ans. À l'époque, M. Hervo, qui était venu à notre meeting...

M. le Maire

Votre réunion. Il y avait 12 personnes.

M. Conway

D'abord, il n'y avait pas 12 personnes, mais une centaine. La salle était pleine. Si vous voulez, vous pourrez voir les photos prises ce soir-là.

L'originalité de cette démarche était qu'à l'époque où vous ne communiquiez absolument pas sur le fait d'avoir rattaché les Champs-Philippe, qui étaient l'EHPAD, vous n'aviez absolument pas communiqué dans le bulletin ou autre sur le fait de faire venir des conseillers municipaux de Modem*, d'autres communes avoisinantes, qui avaient l'expérience d'être déjà dans l'EHPAD. Il y avait Nanterre, Puteaux et Courbevoie. C'était un partage d'expérience et, clairement, on montrait que la démarche de financement de l'EHPAD était de vendre des mètres carrés pour pouvoir financer l'ensemble.

Je rappellerai que le périmètre global de l'EHPAD est déficitaire, donc ils avaient besoin de vendre ce que l'on appelle du droit à bâtir. C'est dans ce sens que je disais que le risque de densification non maîtrisé existait. Vous avez traduit cela par tour, vous me le ressortez régulièrement. C'est de bonne guerre, mais ce n'est pas cela qui fait avancer le « schmilblick ». Par contre, la densification de la ZAC des Champs-Philippe est une question que l'on aurait pu se poser quand on parlait des +4, +5 et +6, pas simplement de le faire mais dire quel choix on fait et dans quelle mesure on le fait.

Pour revenir au sujet, le PLH est une bonne démarche pour se permettre de se poser des questions maintenant.

M. le Maire

Très bien. Les tours n'ont pas poussé finalement depuis 2010. C'est bon signe, c'est que nous avons raison et vous aviez tort.

Monsieur Duclos.

M. Duclos

Je voulais expliquer très rapidement pourquoi nous ne voterons pas le PLH à côté de ses qualités. Comme vous l'avez rappelé, concernant les logements sociaux, vous affichez un pourcentage entre 2001 et 2013 de 42 % de logements sociaux. Sur la période 2015-2020, on est à 30 % de logements sociaux, donc on est loin des objectifs, avec 63 logements par an, des objectifs de 150 logements. Voilà pourquoi nous ne voterons pas le PLH ce soir.

M. le Maire

Merci, parfait. Cela nous va tout à fait.

M. Hervo

Simplement un point de procédure que j'ai omis de préciser. Ce soir, nous ne décidons pas du PLH, malheureusement. Nous décidons d'un projet de PLH et nous allons autoriser M. le Maire à aller le faire approuver par M. le Préfet, qui nous fera un retour avec ou sans observation. Nous serons amenés à délibérer de nouveau à l'issue de ce retour de la part de l'État.

M. le Maire

Des remarques encore ? Des questions à M. Hervo ? Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

M. Duclos

Après l'explication de M. Hervo, nous ne pouvons que nous abstenir.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 31. Merci beaucoup.

Nous passons au point 5.6, Monsieur Hervo.

Aménagement urbain

5.6 - ZAC des Champs-Philippe – autorisation de déposer un permis de démolir sur la propriété sise 1 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes et cadastrée section B parcelle n° 250

M. Hervo

Un sujet infiniment plus simple. Vous savez que dans les terrains restant à acquérir dans les Champs-Philippe, un certain nombre de ces terrains appartiennent au groupe construction de Maisons-Laffitte sous différentes raisons sociales. Nous sommes maintenant très près de trouver un accord amiable avec ce groupe Maisons-Laffitte pour racheter un certain nombre de ces terrains. Pour l'un de ces terrains rue des Bleuets, sur lequel est construit un hangar, la société de Maisons-Laffitte, qui en est propriétaire, nous a proposé de le démolir avant de nous le vendre.

Comme nous sommes à l'issue de la procédure d'expropriation, nous sommes propriétaires de ces parcelles, mais nous n'en avons pas la jouissance parce que nous ne les avons pas encore payées. Nous devons autoriser la SIML, qui a la jouissance de ce terrain, à déposer un permis de démolir, puisque c'est nous le propriétaire juridique de la parcelle. Cette démolition pourra intervenir rapidement et cela fera une démolition de moins à réaliser dans l'opération après achat qui, j'espère, pourra être conclue à la rentrée de septembre.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

M. Conway

C'est bien cette société qui possède plusieurs parcelles dans cette zone, rue Veuve-Lacroix, etc. ?

M. Hervo

Sous différentes raisons sociales, puisqu'il y a la société immobilière Maisons-Laffitte proprement dite, des SCI et même un peu de patrimoine familial de la famille de M. Lopes*. C'est pour cela que je qualifie cela de groupe Maisons-Laffitte qui n'existe pas, mais qui est une nébuleuse familiale.

M. Conway

Quel est l'intérêt pour la SIML de faire la démolition avant de vendre ? Je vois bien l'intérêt pour la Ville, mais pour eux, quelle est la démarche derrière ?

M. Hervo

Je pense que c'est une démarche de bonne relation parce qu'on lui a dit : vous n'en profiteriez pas pour démolir avant ? Si vous voulez. Je n'ai pas refusé. L'avantage était pour la Ville exclusivement, vous avez raison.

M. Conway

C'est bien cette société pour laquelle nous avons prévu de mettre une école et finalement, cela ne se prêtait pas à construction ?

M. Hervo

Entre autres, mais ce n'est pas sur ce terrain. Le terrain concerné par la démolition, rue des Bleuets, est celui qui va permettre de réaliser le jardin public des Bleuets.

M. le Maire

On passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

M. Conway

Je m'abstiens.

M. le Maire

Très bien.

Approbation du principe d'un bail à construction pour l'édification et l'exploitation d'une structure sociale à La Garenne-Colombes, Monsieur Hervo.

5.7 - Approbation du principe d'un bail à construction pour l'édification et l'exploitation d'une structure sociale à La Garenne-Colombes

M. Hervo

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion, dans le cadre de nos débats, d'évoquer la réalisation d'une construction à vocation sociale sur les terrains de la rue Yves Le Caignard, cette bande de terrains qui appartiennent à la Ville depuis fort longtemps et qui bordent la voie ferrée rue Yves Le Caignard.

La réflexion arrive à peu près à son terme. Nous vous proposons de lancer une consultation pour trouver un opérateur ou plus probablement un groupement d'opérateur, c'est-à-dire un opérateur social doublé d'un gestionnaire d'établissement, pour la réalisation d'une maison relais visant à accueillir sous diverses formes des populations en cours de parcours résidentiel et ne pouvant pas relever directement de l'accès au logement social. Nous avons évoqué notamment des femmes en difficulté avec des enfants, des enfants en difficulté, des choses de ce genre.

Nous vous proposons ce soir d'adopter le principe, pour mener à bien cette opération, du bail à construction. Un exposé dans le document qui vous a été présenté illustre les différentes possibilités, les avantages et inconvénients des différents schémas. Nous vous proposons d'adopter le bail à construction. Nous vous demandons également d'approuver le principe du lancement de la consultation pour choisir, après mise en concurrence, un opérateur. Puisque le terrain est libre et disponible, nous pouvons espérer trouver un opérateur d'ici peut-être la fin de cette année, pour des travaux qui pourraient commencer dès l'année prochaine. Au total, nous sommes sur une échelle de 25 à 30 logements sociaux, pas plus. Cela fera 0 et quelques pourcents supplémentaires.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

M. Duclos

Une question. Nous voterons pour cette décision. Au-delà du montage juridique, j'aimerais avoir une confirmation sur l'équilibre financier de cette opération. Au-delà de la mise à disposition du terrain par la municipalité, l'opération doit être équilibrée.

M. Hervo

Ce sont les résultats de l'appel d'offres qui vont nous le montrer, mais d'après les études que nous avons effectuées et les références que nous avons pu trouver à ces similaires, nous considérons que la mise à disposition du terrain doit permettre à l'opérateur d'équilibrer l'opération. Évidemment, à travers un bail à construction, il y a un loyer. Je crains qu'il ne soit équivalent à celui que nous verse l'office HLM pour la RPA, c'est-à-dire 1 € par an. Cumulé sur 50 ou 60 ans de durée de bail, cela fait tout de même 50 ou 60 €.

M. le Maire

L'objectif n'est pas de gagner de l'argent dans cette affaire, mais de permettre la mise en place d'un équipement social extrêmement utile pour les publics qui sont exclus du parc classique.

Pas de question ?

M. Conway

Je ne suis pas du tout familier de ces montages. Je voulais savoir si c'était quelque chose de couramment utilisé ou pas. Avez-vous des exemples de communes qui ont cette expérience ou qui ont procédé autrement, et pour quelle raison ?

M. Hervo

C'est par exemple le cas à La Garenne de la RPA des Champs-Philippe qui est construite par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique sur un terrain dont la propriété est restée à la Ville, mais qui lui reviendra dans 45 ou 50 ans. C'est l'exemple, à La Garenne toujours, des constructions de la RIVP aux Vallées, qui sont construites sur un terrain qui appartient toujours à la Ville et qui lui reviendra... Je crois que c'est un bail de 99 ans, donc ils vont encore rester 70 ans. C'est une façon pour une commune de sauvegarder son droit de regard à long terme sur le foncier.

En l'occurrence, rue Yves Le Caignard, on peut se dire que c'est un terrain d'un intérêt limité, mais selon l'étude que nous avons faite, si nous vendions le terrain, nous l'aurions vendu de l'ordre de 400 000 ou 500 000 €, pas plus. Il aurait fallu subventionner d'autant l'opération – on revient à la réponse posée tout à l'heure par Monsieur –, donc un bilan nul. C'est assez classique.

M. Conway

Pareil pour le gestionnaire d'établissement, cela n'existe pas sur...

M. Hervo

Le bail à construction, ce n'est pas seulement une construction, c'est l'obligation de construire, mais une obligation de fournir un produit et de le gérer, un produit au sens social. En général, ces opérations sont réalisées par des bailleurs sociaux traditionnels qui sont gérés par des structures à caractère plutôt associatif, spécifiquement dédiées à ces gestions de personnes spécifiques ayant des problèmes bien particuliers. La gestion sociale fait partie du cahier des charges.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Avez-vous d'autres questions ? Des baux à construction, il y en a eu à La Garenne dans le passé, bien entendu. Celui de la rue Raymond Ridet a été révisé au bénéfice, non pas de la Ville, mais sur lequel vous avez délibéré ici il y a quelques années. Peu importe, c'est ainsi.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Je vous remercie.

VI - Divers

6.1 - Décisions

N°2015-155 : Contrat avec l'association Atout Musique relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes dans le cadre de La Garenne en fête et en musique

N°2015-156 : Contrat avec la SARL MB Solutions relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 place du Général Leclerc dans le cadre de La Garenne en fête et musique

N°2015-157 : Contrat avec la SARL Mac productions relatif à un concert prévu le samedi 20 juin 2015 à la médiathèque municipale dans le cadre de Jazz in La Garenne

- N°2015-158 : Contrat avec Madame Aude Réant relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-159 : Contrat avec La Boulevard Lannes Company relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu à la médiathèque municipale le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique
- N°2015-160 : Contrat avec Monsieur Charles Amsallem relatif à l'organisation d'une animation permanente prévue le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-161 : Contrat avec la société « Air 2 Jeux » relatif à la location de structures d'animation prévue les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-162 : Contrat avec Monsieur Guy Patin relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-163 : Contrat avec la structure « Le Sahel » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 place du Général Leclerc dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-164 : Contrat avec Monsieur Régis Coisne relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 12 juin 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N°2015-165 : Contrat avec l'association Audaces Musicales relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 31 mai 2015 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2015-166 : Contrat avec l'association « Amis de Colombes et de son Histoire » relatif à une conférence prévue à titre gracieux, le vendredi 22 mai 2015 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2015-167 : Contrat avec la société Colibris images et lettres relatif à l'organisation de la 2ème édition de la nuit blanche des livres prévue le vendredi 26 juin 2015, place de La Liberté
- N°2015-168 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours pour les enfants de 8-17 ans pendant le mois de juillet 2015
- N°2015-169 : Avenant à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de la Garenne en faveur du Cabinet d'étude de Maître Béatrice Dunogué-Gaffié
- N°2015-170 : Contrat avec l'association « Animama Prod » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 place des Champs-Philippe
- N°2015-171 : Contrat avec la compagnie « Una Mika » relatif à l'organisation d'un spectacle en déambulatoire prévu les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-172 : Contrat avec l'association Mose relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 place de la Colonne
- N°2015-173 : Contrat avec l'EURL « La Ferme de Tiligolo » relatif à un spectacle prévu le 18 juin 2015 à la crèche Les Vallées
- N°2015-174 : Contrat avec l'EURL « La Ferme de Tiligolo » relatif à un spectacle prévu le 15 juin 2015 à la crèche Sartoris
- N°2015-175 : Contrat avec l'association « Titine Poupone et Compagnie » relatif à un spectacle prévu le 11 juin 2015 à la crèche Bonnin
- N°2015-176 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » relatif à un spectacle prévu le 18 juin 2015 à la crèche Jean Bonal
- N°2015-177 : Contrat avec l'association « La Forêt des Enchanteurs » relatif à un spectacle prévu le 9 juin 2015 à la crèche Joffre
- N°2015-178 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection des vestiaires du gymnase Marcel Payen
- N°2015-179 : Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et la maintenance de courts de tennis intérieurs et extérieurs
- N°2015-180 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association « Lions Club International » de La Garenne-Colombes
- N°2015-181 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Linda Lamouri
- N°2015-182 : Contrat avec l'association Ela Musique relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015, place de La Liberté, dans le cadre de la fête de la musique
- N°2015-183 : Contrat avec « So Magic Evenements » relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu le samedi 20 juin 2015, dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-184 : Contrat avec l'association « French Kiss Event » relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de la fête de la musique

- N°2015-185 : Contrat avec l'association Sugar relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015, place de la Liberté, dans le cadre de la fête de la musique
- N°2015-186 : Contrat avec l'association Amidon relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 20 juin 2015, place de la Liberté, dans le cadre de la fête de la musique
- N°2015-187 : Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 9 octobre 2015 au Théâtre de La Garenne
- N°2015-188 : Marché à procédure adaptée relatif à l'impression, au façonnage et à la livraison de supports de communication pour la commune de La Garenne-Colombes
- N°2015-189 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de produits pharmaceutiques
- N°2015-190 : Avenant numéro 1 de transfert relatif à l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'EPI pour le groupement de commandes constituée de la commune et du centre communal d'action sociale (CCAS) de La Garenne-Colombes - lot 1 uniformes
- N°2015-191 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur du collège « Les Champs-Philippe » de La Garenne-Colombes
- N°2015-192 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne, en faveur de Monsieur Vincent Douaillat
- N°2015-193 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association « Basket-Ball CD92 » de La Garenne-Colombes
- N°2015-194 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, prévue le vendredi 19 juin 2015, en faveur de l'association « Lions Club International » de La Garenne-Colombes
- N°2015-195 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat des Copropriétaires « Progreso S.A.S. »
- N°2015-196 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Raphaël Abitbol
- N°2015-197 : Contrat avec la société Zizanie relatif à l'organisation d'une prestation sur échasses prévue le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-198 : Contrat avec l'association couleurs des tropiques relatif à l'organisation d'une prestation sur échasses prévue le samedi 20 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-199 : Contrat avec l'association « Corazon Cubano » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de la fête de la musique
- N°2015-200 : Contrat avec l'association Godfingers relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-201 : Contrat avec la Compagnie Buena Serra relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-202 : Contrat avec Madame Natacha Finette-Constantin Tessier relatif à une prestation musicale prévue le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
- N°2015-203 : Convention avec le CEREP pour une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de la Garenne-Colombes
- N°2015-204 : Contrat avec l'association Loco Live relatif à un concert prévu le dimanche 19 juillet 2015 dans le parc de Wangen Im Allgäu
- N°2015-205 : Contrat avec l'association Loco Live relatif à un concert prévu le dimanche 26 juillet 2015 dans le parc de Wangen Im Allgäu
- N°2015-206 : Contrat avec l'association Joue la Rue relatif à un concert prévu le dimanche 12 juillet 2015 dans le parc de Wangen Im Allgäu
- N°2015-207 : Contrat avec l'association les Vents des Bois relatif à un concert prévu le dimanche 5 juillet 2015 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N°2015-208 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Armelle Agesne-Bandeville
- N°2015-209 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association Olympic Garennois Twirling-Bâton

N°2015-210 : Contrat d'information, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel par téléphone avec la société SVP

M. le Maire

Les décisions du Maire, avez-vous des questions ? Pas de question sur les décisions du Maire. Très bien.

Nous allons passer aux questions orales. Auparavant, on vient de me faire part d'une triste nouvelle, le décès de l'ancien président du Conseil général, Charles Pasqua, qui a beaucoup compté pour la ville de La Garenne-Colombes et dont Isabelle Caullery ici présente a été députée européenne sur la même liste il y a quelques années. Il est souvent venu à La Garenne-Colombes.

6.2 - Questions orales

M. le Maire

Monsieur Duclos, vous avez une première question, je crois.

M. Duclos

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons voté cette année diverses mesures visant à renforcer la sécurité des habitants de la ville. Ces mesures, je les rappelle ici : le complément d'équipement sur le réseau de vidéosurveillance et l'augmentation effective de la police municipale de 50 %. À ma connaissance, la commission sécurité de la Ville ne s'est pas réunie depuis au moins un an. Pouvez-vous réunir, Monsieur le Maire, cette commission en septembre ou en octobre ? Les points que je souhaiterais voir débattus sont les suivants : bilan sur l'utilisation de réseau surveillance, organisation de la police municipale, etc.

Je vous remercie de votre réponse. Question orale adressée le 26 juin et, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, ne pouvant pas faire l'objet d'un débat.

M. le Maire

Merci, Monsieur Duclos. Je crains que vous ne vous trompiez. Il y a bien eu une commission de sécurité en janvier dernier. Je crois que vous étiez convié à celle-ci. L'opposition était représentée par M. Conway. Mme Caullery organisera une autre réunion début septembre. Les courriers, me dit-on, ont été envoyés. Elle permettra de répondre aux différentes questions qui sont du domaine de ladite commission.

Je suis heureux que vous vous intéressiez à ces questions, d'autant plus qu'étant membre du parti socialiste, vous devez être particulièrement touché dans ces cas par les dispositions catastrophiques prises par le ministre de l'Intérieur, puisque le commissariat de La Garenne-Colombes se voit dépouillé de ses effectifs et désormais, la police municipale est amenée à prendre la suite de la police nationale à La Garenne, comme dans bien des communes, ce qui est bien triste. Une société équilibrée est une société aussi qui sait se défendre contre les délinquants.

Le point suivant, Madame Courty.

Mme Courty

Nous arrivons au terme de l'année scolaire 2014-2015 qui a vu se mettre en place dans notre ville une nouvelle organisation des rythmes scolaires. Un questionnaire a été diffusé aux familles au printemps pour mesurer la satisfaction des parents et de leurs enfants quant aux modalités pratiques de la nouvelle organisation. Nous attirons votre attention sur des points dérangeants évoqués dans le formulaire qui laissent entendre aux familles que cette réforme est déstabilisatrice dans son principe. De tels propos préalables au formulaire en lui-même ne garantissent pas l'objectivité de la démarche.

Néanmoins, nous appuierons toute démarche qui vise à l'amélioration du dispositif, la recherche du meilleur équilibre pour les enfants et la qualité des activités périscolaires qui leur seront à l'avenir proposées. En cette fin de mois, en l'absence d'une commission des affaires scolaires qui aurait dû se réunir en juin pour évoquer dans le détail les conclusions de cette première année d'application et les pistes d'amélioration sur lesquelles nous n'aurons pas été consultés, pourriez-vous, Monsieur le Maire et Madame Fommarty, nous présenter les résultats du questionnaire dans un premier temps, la position de la municipalité sur cette année écoulée et les actions pour l'année scolaire à venir ? Nous vous en remercions.

M. le Maire

Merci, Madame. Tout d'abord, je n'ai pas vu dans le questionnaire adressé aux familles des propos ou des points dérangeants, subjectifs ou encore moins partisans. Cela serait d'autant plus curieux que le questionnaire a été élaboré avec les parents d'élèves, avec les enseignants, mais surtout avec Mme l'inspectrice de l'Éducation nationale représentant M. le ministre de l'Éducation nationale dans notre circonscription. J'ose espérer que Mme l'inspectrice n'a pas rédigé de questions dérangeantes à l'encontre de son ministre. En tout cas, j'en suis certain, puisque j'ai moi-même relu les questions. S'il est dérangeant de poser des questions et de mettre en cause, simplement sous forme interrogative, un certain nombre de points de la réforme, je comprends de quoi vous parlez.

En revanche, puisque vous me demandez mon avis, je peux vous dire que cette réforme n'apporte pas grand-chose aux enfants, si ce n'est de la fatigue supplémentaire – en tout cas, c'est ce qui ressort de l'étude faite par les services municipaux sous la haute autorité d'Anne Fommarty – et des contraintes d'organisation pour les parents. Beaucoup de parents protestent aujourd'hui contre cette réforme, continuent à considérer que cette réforme était une mauvaise réforme, poussée pour des raisons idéologiques et qui en réalité n'a rien apporté, si ce n'est les dépenses supplémentaires (600 000 € par an pour la Ville de La Garenne, excusez du peu) et de la fatigue.

À La Garenne, nous avons fait le choix du vendredi après-midi afin d'essayer de limiter au maximum les nuisances pour les parents et les enfants. J'observe que quelques communes qui avaient fait le choix du mercredi ou de la semaine ont souvent décidé de modifier leur choix et de s'organiser le vendredi après-midi, ce qui minore les perturbations que subissent les enfants.

Notre position est donc de maintenir le vendredi après-midi avec une dizaine ou une douzaine de modules par école. Les parents ont pu s'organiser et je ne souhaite pas que de nouveau nous chamboulions tout. Nous avons organisé, je crois, quelque chose qui fonctionne correctement.

En revanche, nous allons retravailler les modules en fonction des retours des parents. L'enquête a été faite pour cela. Je souhaite que l'on se recentre sur quelques fondamentaux, qui ne feront peut-être pas plaisir à tout le monde, mais des fondamentaux liés à l'histoire, en particulier l'histoire de France. Comme vous avez pu le lire dans la grande presse, mais aussi sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale, la réforme du collège, catastrophique telle qu'elle est prévue – pourra-t-elle évoluer ? Je ne sais pas, mais en tout cas, je l'imagine et je l'espère –, en matière d'histoire fait que je pense qu'il est fondamental que nous apprenions l'histoire de France aux enfants. Cela participe de l'élaboration de la citoyenneté.

Nous avons également le projet de travailler sur l'initiation des enfants aux métiers manuels. Un ancien atelier cuisine a été mis en œuvre pour des raisons d'essai, pour voir si cela fonctionnait. Cela fonctionne beaucoup. Je pense aussi, alors que tout le monde parle de la revalorisation des métiers manuels, qu'il faut maintenant cesser d'en parler et nous, à notre niveau, le faire puisque l'Éducation nationale ne le fait pas suffisamment. Tout cela va être évoqué et travaillé avec les parents d'élèves et les enseignants sous peu.

Vous regrettez, Madame, que la commission des affaires scolaires ne se soit pas réunie en juin pour présenter les résultats du questionnaire. Encore fallait-il avoir reçu l'ensemble des réponses bien en amont et pouvoir les travailler pour la réunir, ce que nous allons pouvoir désormais faire. Étant donné que vous n'avez pas assisté en juin 2014 à la commission des affaires scolaires qui présentait les mesures mises en œuvre pour appliquer la réforme, ni à celle de mars dernier d'ailleurs, je suis surpris que vous sembliez aujourd'hui si attachée à la tenue de cette commission. Mon Dieu, il vaut mieux tard que jamais.

Cependant, je vous remercie de vouloir aussi appuyer notre démarche, puisque vous avez l'avantage, si je puis dire, de faire partie de la majorité présidentielle. Si vous pouviez appuyer notre démarche et demander au Gouvernement de transférer aux communes le financement total tel qu'il était promis de la réforme, cela nous aiderait beaucoup, et pas que La Garenne-Colombes.

Enfin, à titre personnel, je pense que le Gouvernement aurait dû s'attacher à consolider l'apprentissage de fondamentaux (le français, le calcul, l'histoire) plutôt que de jeter la poudre aux yeux avec une réforme qui coûte cher, qui ne satisfait personne et qui fatigue les enfants, sans parler de la catastrophique réforme des collèges. Je vous remercie.

Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions. Je vous souhaite à vous tous d'excellentes vacances. Nous organiserons un Conseil municipal dans la première quinzaine de septembre. Nous n'avons pas encore la date. Dès que nous avons la date, nous vous la communiquerons.

Je rappelle, le 13 juillet, le bal des pompiers s'il est maintenu. Avec Vigipirate, le Préfet se demandait s'il allait le maintenir, mais *a priori*, il va le maintenir. Buvez bien et protégez-vous de la chaleur.

À bientôt, merci beaucoup.

La séance est levée à 21 heures 37.